

CESU (Chèques Emplois Service Universels) Garde des moins de 6 ans

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, le ministère chargé de la fonction publique a mis en place **une aide financière pour la garde des enfants de moins de 6 ans**, versée aux agents de L'État sous forme de **Chèques Emploi Service Universels (CESU)** entièrement préfinancés.

Les Tickets CESU permettent de rémunérer les salariés ou organismes à qui vous faites appel pour la garde de votre (vos) enfant(s) âgé(s) de moins de 6 ans :

- ✓ Une structure de garde d'enfants hors du domicile :
 - pour les enfants non scolarisés : crèche, halte-garderie, jardin d'enfants.
 - pour les enfants scolarisés : garderie périscolaire avant et après les heures de classe.
- ✓ Un salarié en emploi direct : assistant(e) maternel(le), garde à domicile, garde partagée, garde occasionnelle, baby-sitting.
- ✓ Une entreprise ou une association, prestataire de services ou mandataire agréé.

Le ticket CESU existe sous deux formes :

- En format « dématérialisé » : le ticket CESU Online sur votre Espace Bénéficiaire
- En format papier : les tickets CESU papier d'une valeur de 5, 10, 15 ou 50 € réunis en carnets et nominatifs.

Pour l'année 2021, le montant de l'aide est fonction du revenu fiscal de référence de l'année 2019 (inscrit sur votre avis d'imposition 2020) et du nombre de parts du (des) foyer(s) fiscal(aux) des personnes ayant la charge de l'enfant.

Pour les familles vivant en couple, l'aide est soumise à un plafond de ressources et son montant, en année pleine, est de 200 €, 400 € ou 700 €.

Pour les familles monoparentales (parents isolés), l'aide est octroyée sans plafond de ressources et son montant, en année pleine, est de 265 €, ou avec conditions de ressources et son montant, en année pleine, est de 480 € ou 840 €.

Le droit est ouvert à compter de la fin du congé de maternité ou d'adoption.

Le montant de l'aide est proportionnel au nombre de mois dans l'année pendant lesquels sont remplies les conditions d'âge de l'enfant.

Pour vérifier si vous êtes éligible au dispositif et connaître le montant exact de vos droits à l'aide Ticket CESU-Garde d'enfant de moins de 6 ans, faites une simulation sur le site <https://www.cesu-fonctionpublique.fr/Dispositif/Information/Simulateur>

Vous trouverez tous les documents des conditions d'éligibilité et les formulaires des pièces constitutives du dossier :

- Sur le lien suivant : <https://www.cesu-fonctionpublique.fr/documentation>
- ou à partir du site de l'action sociale : <https://actionsociale.finances.gouv.fr> (Famille enfance / Liens utiles (national) Garde d'enfants CESU 0-6 ans interministériel)

Pour rappel, la DGAFP a assoupli la procédure depuis septembre 2020 : l'attestation de garde à titre onéreux n'est plus demandée en première intention mais seulement en cas de contrôle.

En cas de besoin, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la délégation.